



CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST

Siège : Maisons des Associations Saint-Germainaises - 3, rue de la République

78100 Saint Germain en Laye

Site d'entraînement : Piscine de Saint Germain en Laye – Avenue des Loges

Site internet : www.cno-stgermain.com

Le 29 novembre 2016

Chers adhérents, Chers parents,

Nous vous prions d'assister à l'**Assemblée Générale 2015-2016** du Cercle des Nageurs de l'Ouest qui se tiendra **le vendredi 6 janvier 2017 à 20h00 à la Salle des Arts de la Maison des Associations**, 3 rue de la République. Parkings recommandés : Château (payant) ou Piscine.

Si vous le pouvez, venez à partir de 19h45 pour faciliter l'émargement.

Au cours de cette assemblée seront présentés les points suivants :

- Rapport moral du Président du CNO,
- Rapport du Trésorier général,
- Rapport du Contrôleur des comptes,
- Renouvellement du mandat du Contrôleur des comptes,
- Renouvellement du Tiers sortant,
- Questions diverses (à remettre au secrétariat du club au plus tard le 4 janvier 2017),
- Remise de récompenses aux nageurs titrés en 2015-2016.

A l'issue de l'AG les membres du nouveau Comité Directeur procéderont à l'établissement du bureau.

Si vous souhaitez présenter votre candidature au Comité Directeur du CNO, vous êtes prié(e) de vous faire connaître avant le 20 décembre 2016 par courrier ou par mail auprès du Secrétariat du CNO (Mme J.HERBELET-7, chemin de la Marnière-78240 CHAMBOURCY jacqueline.herbelet@orange.fr).

Pour être éligible au conseil d'administration vous devez être licencié au club depuis au moins un an.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée générale en déléguant votre pouvoir à un électeur (si vous êtes présent, votre pouvoir vous sera rendu).

Nous terminerons la soirée autour du verre de l'amitié.

Olivier LEROY
Président du CNO

NOTA

- **Est électeur tout membre actif, adhérent depuis un an au jour de l'élection, à jour de ses cotisations.** Les mineurs de moins de 16 ans sont représentés par leurs parents ou tuteurs.
- **Est éligible au Comité directeur tout électeur licencié au club depuis plus d'un an et ayant au moins 16 ans.**
- Une personne ne peut détenir plus de 10 pouvoirs.

✂

POUVOIR

Je soussigné(e).....

Déclare autoriser M.....

A prendre toute décision en mon nom lors de l'Assemblée Générale du CNO le vendredi 6 janvier 2017.

Fait à Le

Faire précéder la signature de la mention

« BON POUR POUVOIR »

Signature.....